



CGV conditions générales de vente

Angela HEIN – Neurothérapeute
3 imp. Charles Louis Philippe, 03350 Cérilly
siret : 982 277 139 00019 EI, TVA non applicable art.293B du CGI
angela @ neurotherapie-eeq.net – tél (+33) 06 81 60 26 81
www.neurotherapie-eeq.net

Liste de prix et prestations :

Affichée au cabinet et remise en mains propres en cas d'engagement. Le prix d'une séance de travail en cabinet est en principe fixé à 70€/h. Des adaptations sont possibles et communiqué sur le devis. Pour les enregistrements d'un EEGq le prix est de 250.-€ avec une dégression pour les suivants. Un retour oral avec un support explicatif bref en fait partie. Un bilan rédigé et par ce fait plus détaillé peut vous être remis sur demande au prix 120.-€. Plus de détails se trouvent sur la « Liste de Prix » en annexe aux CGV. Chaque séance réalisée est due ; ceci est à considérer en particulier lors d'un paiement à échéances lissées ou en cas de package de prix plus avantageux (par exemple 8 séances pour 500€ à la place de 560.€, évolutif et publié sur mon site internet).

Modalités de paiements :

Ils sont acceptés des virements bancaires instantanés, paiement par carte bancaire (TEP), en espèces ou par facture mensuelle à la base d'un devis établi et contresigné. Ce devis sert également d'aperçu de planification dans le temps. En cas de besoin une convention de paiement peut être établie pour lisser les frais du travail complet selon un devis approximatif sur une durée maximale d'une année. Dans ce cas une « facture roulante » est remis à la fin de chaque mois au client, donnant une vue sur les séances réalisées et les virements effectués.

A la fin de la période de facturation convenu une facture finale sera établie pour le reste dû ou pour un remboursement du trop versé.

Les factures sont à régler dans les 15 jours après leur date. Au-delà une indemnité forfaitaire de 30% s'applique et par la suite une majoration de 5% s'additionne chaque semaine de non-paiement écoulée, ceci sans avertissement ni renvoi obligatoire de la facture. Pour ce travail thérapeutique la TVA est non applicable selon l'article 293B des CGI.

Cordonnés de la responsable :

La thérapeute Angela HEIN CEDRASCHI est inscrite en tant qu'autoentrepreneuse EI et constitue la seule responsable pour son activité libérale, son siège social se situa au 3, impasse Charles Louis Philippe à 03350 Cérilly en FRANCE. Son cabinet ou lieu d'accueil peut varier et son assureur ORUS RC professionnelle en est informé (**actuellement les séances individuelles ont lieu dans le local partagé avec les Fées du Bien-Être à Valigney**). Le compte bancaire professionnel de NEURO-THERAPIE EEGQ se trouve chez Hellobank ! À 59078 LILLE Cédex 9, l'IBAN n'est pas publié pour des raisons de sécurité.

Droit de retrait / annulation du travail planifié :

La/le client ou sa/son responsable légale a le droit de se retirer de l'entraînement à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raison ou de justification. Il/elle a simplement l'obligation d'aviser la personne-ressource par un simple **message écrit** (SMS, WhatsApp, ou e-mail – trace écrite datée) et d'avoir réglé toutes les séances réalisées.

Personnes qui avaient opté pour un achat groupé d'un nombre de séances (exemple 8 séances pour 500€) vont être remboursées, tenant compte de 70€ par séance réalisée, donc sans la remise initiale. Personnes qui désistent d'un travail en groupe en atelier, n'obtiendront un remboursement seulement avec un justificatif médical. Inversement, si une personne doit être exclue d'un atelier pour raison de mauvais comportement, aucun remboursement lui est accordé.

Règles de désistement:

Elles sont à lire sur la liste de prix, affichée au cabinet ou donné en mains propres. Elles correspondent aux règles habituelles dans le milieu thérapeutique:

- Une annulation par message écrite plus que 48h avant la séance sera sans frais,
- Une annulation entre 48 et 24h sera dû à la hauteur de 50% du prix
- Un désistement en dessous de 24h de la séance programmé : le prix est dû à 100%.
- Annulations avec un certificat médical sont acceptées.

Ces règles protègent le thérapeute contre négligence et non-responsabilité de la part du client. En cas de problèmes de respect, tout le cadre d'un travail thérapeutique est mis en question dans son efficacité et doit être abordé par les 2 parties, si nécessaire avec l'aide d'un organisme de médiation (CNPM Médiation et Consommation) à voir dans le paragraphe « Litiges » ci-dessous.

Litiges:

En cas d'un désaccord le client et le praticien sont d'abord obligés de s'engager à résoudre ensemble la situation. Si cela semble impossible et confirmé par les 2 parties, un organisme médiateur professionnel « CNPM Médiation Consommation Développement » (www.medconsodev.eu) prendra le relais (n° de contrat CNPM39301). Cette procédure fait partie intégrale de la loi appliquée en France par les tribunaux compétents.

Responsabilité réciproque pour la réussite du travail:

La thérapeute s'engage à une présence et attention impartie dans l'accompagnement de sa/son client en séance. En cas de questionnement professionnel elle se réserve le droit de s'appuyer sur son réseau de formation en neuro-thérapie auprès de l'Institut Neurosens. Une relation thérapeutique nécessite une ouverture et une confiance ainsi qu'un espace protégé (décrit plus haut).

Un processus trop souvent interrompu ou des protocoles arrêtés manqueront « per se » de résultats convaincants. Aussi le fait ne pas prendre au sérieux les questions d'hygiène de vie, du travail respiratoire ainsi que alimentaire et sur l'amélioration du sommeil incombent de la responsabilité de la personne ou de sa famille. Ces faits sont primordiaux pour permettre un changement durable sur le fonctionnement neurologique de la personne. La mise en place d'une certaine hygiène de vie et de l'activité physique sont à également des éléments non-négligeables et relèvent du bon sens humain.

« Praticien de santé et de bien-être » versus « Professionnels de santé » :

En tant que praticienne de Bio & Neuro-feedback, de travail respiratoire et d'intégration sensorielle (Neuro-thérapeute) j'exerce un métier de la santé et du bien-être émergent « non-réglémenté » (code 8690F) comme c'était le cas pour par exemple les ostéopathes, il y a 30 ans. Mon travail est qualifié et reconnu en tant que thérapeute libérale, mais ne remplacera dans aucun cas des soins médicaux, telle que défini par la haute autorité de la santé. Au contraire, toute collaboration avec médecins, psychiatres, orthophonistes, kinésithérapeutes etc est favorable à l'amélioration fonctionnelle* du client. Je ne pose donc pas de diagnostics et mon travail n'est pas remboursé par les assurances maladies en France.

Néanmoins, il existe des assurances mutuelles ou internationales qui acceptent de participer aux frais ou de prendre en charge ce travail dans le cadre d'un dossier MDPH.

Le/la client/e fait le choix par la signature d'un « consentement éclairé » d'accepter mes méthodes qui lui sont également expliqués tout au long du processus. Par le bio & neuro-feedback la personne apprend à impacter son autorégulation et d'améliorer le fonctionnement de son système nerveux autonome (SNA). Il s'agit d'un entraînement conscient d'ordre « ortho-fonctionnel » par le principe du conditionnement opérant (BFB et NFB), non-médicamenteux et non-invasif. Il ne s'agit donc pas d'un « traitement » ou d'une « remédiation ».

* Depuis 40 ans des publications médicales documentent les effets bénéfiques dans de nombreux domaines par le bio- et neuro-feedback dans PUBMED et autres canaux de publication des recherches scientifiques. Une forte augmentation de ces documentations a eu lieu les dernières 10 années, consultable par des professionnels ainsi que des personnes cherchant des solutions.

Protection de la confidentialité :

Toute information et image (aussi photographies et vidéos) recueillies durant l'évaluation et l'entraînement demeureront **confidentielles**. Certaines données peuvent être conservées pour fins de publication scientifique, mais ces données sont toujours strictement anonymes. Il ne sera donc pas possible de vous identifier et en aucun cas, votre identité ne sera jamais divulguée en lien à votre entraînement.

Vos informations personnelles seront conservées pendant sept années, et à moins que le consentement soit renouvelé avant la fin de cette période, ces informations seront détruites. Aucune donnée sera utilisée à des fins commerciaux ou partagé avec quiconque ou un organisme. Un registre RGPD est établi et suivi. Pour vous rassurer sur votre protection lisez également le code sur la confidentialité sur le site internet [www. NEUROTHERAPIE-EEGQ.net](http://www.NEUROTHERAPIE-EEGQ.net)

Déontologie :

Toute information personnelle est soumise au secret professionnel et restera entre le client et la thérapeute. En cas de collaboration avec une personne médicale ou autre thérapeute, l'accord formel pour tout échange doit être donné par la/le client ou sa/son responsable légal.

Tout vécu exprimé ou partagé sera accueilli dans le non-jugement et dans le respect. En cas de difficulté éthique ou de loyauté le sujet doit être abordé par la thérapeute avec sa/son client/e afin de respecter les valeurs personnelles de chacun.

Respect de la propriété intellectuelle et des images des contenues partagés par la thérapeute :

Bien que les contenus partagés avec le client soient à titre explicatif se basant sur l'échange entre le thérapeute et le client, leur contenu se comprend comme une vulgarisation facilitant la compréhension et non un « rapport médical ». La neuro-thérapie nécessite la conscience et compréhension de la personne sur son fonctionnement et les moyens utilisés font partie de la propriété intellectuelle du thérapeute et ne sont pas à divulguer hors de ce contexte. La/le client/e n'a pas donc pas le droit de publier de tels contenus sur les réseaux sociaux.

Des bilans établis sont à partager avec des professionnels et à traiter de manière confidentielle selon les règles déontologiques des métiers des soins.